



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Communiqué FO ESR suite aux annonces de la Ministre en faveur des personnels des CROUS

Dans un communiqué de presse en date du 22 octobre 2021, le Ministère de l'ESRI annonce des mesures en faveur des personnels des CROUS, mesures notamment justifiées par le « rôle déterminant » que ces personnels ont joué au service de l'étudiant tout au long de la crise sanitaire.

Les annonces « *en faveur de l'emploi, des carrières des personnels et de leur rémunération* » sont :

- une prime exceptionnelle de 400€ (brut) qui sera versée sur la paye de décembre
- l'ouverture de concours internes supplémentaires pour permettre aux PO de devenir fonctionnaires
- un « *état des lieux* » de la situation des PO-DAPOOUS « *dans l'objectif de rapprocher à terme leurs conditions de carrières et de rémunération* » à celles des agents ITRF
- des mesures seront engagées dans les prochains mois en faveur des carrières et rémunérations des PO-DAPOOUS : retour de la liste d'aptitude, portabilité des contrats pour favoriser la mobilité inter-CROUS, échelle 8 repositionnée
- privilégier le recours aux CDI plutôt qu'aux CDD

En outre, la ministre conclut son communiqué en reconnaissant la « *surcharge objective de travail assumée par une très grande majorité des personnels du réseau* ».

Analyse de FO ESR :

Prime exceptionnelle de 400€ : comment ne pas se féliciter de la reconnaissance de l'État vis-à-vis des personnels qui assurent la continuité du service à l'étudiant ?

Pour rappel, FO n'a jamais cessé de réclamer une telle prime (sur la base de 1000€) pour valoriser les agents investis durant la crise sanitaire.

Mais on note que cette mesure ponctuelle n'est validée que pour les « *personnels les plus mobilisés* », donc pas pour tous les agents. Et que rien de plus général et durable n'est annoncé pour la revalorisation des rémunérations. Pourtant, ce sont bien TOUS les agents des CROUS qui subissent durement la hausse des prix et la stagnation des salaires !

FO attend aussi des précisions quant aux modalités d'attribution de cette prime de 400€ (*quelles catégories de personnels y seront éligibles ? Sera-t-elle déclinée au prorata du temps de travail ? etc.*).

Fonctionnarisation des PO : des concours internes (après ciblage des besoins annuels de postes des CROUS) seront organisés en 2022, avec le relèvement du contingent réglementaire.

Seul l'avenir dira combien de postes seront effectivement ouverts à ces concours internes, combien seront pourvus, et s'il s'agit de « *l'équivalent d'une 3^e session* » de concours réservés, ou bien d'un tour de passe-passe ministériel pour enterrer définitivement le sujet.

Convergence DAPOOUS/ITRF et évolution des DAPOOUS : le moins que l'on puisse dire, c'est que ces annonces ministérielles ne contiennent rien de très précis qui apporteraient des garanties aux PO !

Rappelons que le blocage des DAPOOUS depuis 3 ans n'est rien d'autre que la conséquence du protocole d'accord de fonctionnarisation de 2017 (non-signé par FO), entraînant une précarité des PO.

Quelles avancées concrètes nous annonce la Ministre ? Aucune, si ce n'est la promesse de s'en occuper « *dans les prochains mois* »... Rien de précis sur l'harmonisation des carrières et des rémunérations (grilles indiciaires, primes) entre PO et ITRF !
FO exige un calendrier de négociations précis pour faire aboutir de vraies évolutions !

Il ne faudrait pas que la montagne accouche d'une souris !

Comme depuis 3 ans, FO ESR continue de porter les revendications de l'ensemble des personnels :

- **augmentation de la valeur du point d'indice (et rattrapage de salaire) !**
- **égalité de traitement, de rémunération (grilles indiciaires) et de déroulement de carrière entre PO-DAPOOUS et ITRF !**
- **rattrapage du gel de la prime ISF, actuellement bloquée + évolution régulière de l'ISF !**
- **réactualisation des DAPOOUS (liste d'aptitude, mobilité, requalifications) !**
- **augmentation du plafond d'emplois et fin du gel des postes, embauche sous statut, CDIisation des CDD sous le quasi-statut DAPOOUS !**
- **contre l'externalisation des services (veilleurs, plonge, agents de services, etc.) !**
- **halte aux attaques contre l'action sociale des personnels !**

Montreuil, le 25 octobre 2021